

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant
deux permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Casteljaloux et Beauziac, lieu-dit « Chemin de Minoy »

Une enquête publique est ouverte sur les communes de Casteljaloux et Beauziac **du vendredi 10 avril 2026 à 09h00 au lundi 11 mai 2026 à 17h00.**

Elle porte sur une demande pour un permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Casteljaloux et Beauziac, lieu-dit « chemin de Minoy ». Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, seront déposées en mairie de Casteljaloux et Beauziac, pendant **32 jours, du vendredi 10 avril 2026 à 09h00 au lundi 11 mai 2026 à 17h00**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie de Beauziac
A l'attention de M. Daniel MARTET, commissaire-enquêteur
1, route de Casteljaloux
47700 Beauziac

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de :

-Vendredi 10 avril de 9h00 à 12h00, mairie de Beauziac.

-Jeudi 16 avril de 9h00 à 12h00, mairie de Casteljaloux.

-Mardi 28 avril de 14h0 à 17h00, mairie de Beauziac.

-Lundi 11 mai de 14h0 à 17h00, mairie de Casteljaloux.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, en mairie de Casteljaloux et Beauziac ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont deux permis de construire, pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au : maître d'ouvrage du projet : SAS MINOY, 26-28 rue Buirette, 51100 Reims.